

Note de service n° 3

Toutes les informations administratives, comme cette note, doivent être diffusées à tous les enseignants rattachés à l'école (directeur, adjoints, remplaçants, enseignants spécialisés). N'oubliez pas les collègues qui ne sont pas présents, même temporairement. Cette note de service sera émise puis archivée.

Circonscription d'Auxerre 1
Téléphone
03 86 72 20 43
Télécopie
03 86 51 21 30
Courriel
secaux1@ac-dijon.fr
<http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/>
12 bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 Auxerre cedex

Actions de formation 2016-2017

Circulaire 2013-019 du 4 février 2013, parue au BO n°8 du 21 février 2013.
Circulaire de rentrée n° 2016-058 du 14-04-2016.

La formation continue des enseignants constitue un des leviers majeurs pour accompagner le parcours scolaire de chaque élève et ainsi contribuer à la réussite de tous.

Cette année, des stages départementaux et de circonscription vous ont été proposés, en lien avec les priorités nationales et déclinés sur le plan de formation départemental.

Dans le cadre des 18 heures obligatoires, l'équipe de circonscription propose un plan d'actions de formation articulé autour :

- de la mise en œuvre des nouveaux programmes (poursuite pour la maternelle, appropriation et analyse pour l'élémentaire).
- des nouvelles modalités d'évaluation et plus particulièrement du Livret Scolaire Unique numérique (1h30 en présentiel et 1h30 en école),
- de l'élaboration d'un nouveau projet d'école pour la rentrée 2017 (programmation à l'initiative des écoles à partir d'un cahier des charges départemental communiqué ultérieurement),
- de temps de formations spécifiques :
 - ✓ des animations au choix dont vous trouverez le détail en pièces -jointes ;
 - ✓ des animations à thème : les relations École-Familles (à l'attention des cycles 1 et 3) ;
 - ✓ un parcours Magistère au choix (les modalités d'inscription des parcours seront prochainement disponibles sur le site de l'inspection),
 - ✓ Canopé : les enseignants intéressés par une de ces formations voudront bien indiquer sur le tableau d'inscription le numéro du module désiré. Vous trouverez tous les renseignements utiles sur le site de la circonscription. Celle-ci se chargera de transmettre ce vœu à Canopé
 - ✓ deux temps consacrés aux réunions des directeurs d'école.

Attention : ne participeront pas à l'action de formation obligatoire : « Articulation lecture-écriture » les enseignants inscrits à la formation départementale « Apprentissage initial et continué de la lecture », ces derniers devront choisir un module facultatif supplémentaire.

Cas particuliers

- Les membres du RASED et les enseignants d'ULIS

peuvent participer à toute action inscrite au plan de circonscription

- Les enseignants travaillant à temps partiel

participeront aux animations pédagogiques en fonction de leur quotité de travail. La priorité sera donnée aux nouveaux programmes et à l'évaluation positive.

- Les enseignants exerçant sur poste fractionné

se positionneront sur le cycle de leur choix, et feront toutes les actions de formation sur ce cycle.

- Les enseignants titulaires remplaçants

participeront en priorité aux animations concernant leur école de remplacement en cas de congés longs ou de rattachement en cas de remplacements courts. Dans tous les cas, veuillez informer les CPC des circonscriptions concernés.

Vous trouverez en pièces jointes 4 annexes :

- annexe 1 : le plan d'action de formation 2016 – 2017

- annexe 2 : le tableau d'inscription pour les animations spécifiques

- annexe 3 : la fiche chantier – travail en équipe

retour pour le 18 novembre 2016

- annexe 4 : l'imprimé à utiliser pour les frais de déplacement

Je remercie par avance de leur accueil, toutes les directrices et directeurs organisant les animations dans leur école (certains lieux restent encore à définir ; ils vous seront communiqués le plus rapidement possible). Par ailleurs, j'invite chacun à se rendre régulièrement sur le site de la circonscription où seront mis en ligne tous les renseignements utiles, les documents exploités par les formateurs, ainsi que les dates une fois que celles-ci seront arrêtées en fonction des personnes inscrites.

L'équipe de circonscription reste à votre écoute pour toute information complémentaire.

L'inspectrice de la circonscription



Isabel ROUMIEUX

enseignant	émargement

enseignant	émargement